

FALABRINO Alain

Citoyen de Villaz

Villaz le 14 06 2025

Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant qu' élu municipal à la commune de Villaz et président de l'association Bien Vivre à Villaz, je souhaite aujourd'hui, en tant que citoyen, exprimer mon ferme refus concernant deux projets qui menacent gravement notre environnement :

**1/ Le projet de déclassement et de déboisement de 4 hectares de forêt protégée en zone naturelle dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), Bois de Frontenex, Annecy Le Vieux, visant à créer une aire de grand passage pour 150 caravanes :**

Selon l'article du Dauphiné Libéré du 13 01 2025 (ci-joint l'article), la Présidente du Grand Annecy déclare : « C'est la loi qui nous impose cette aire de grand passage. Que des citoyens s'y opposent, c'est une chose. Mais lorsque des élus contribuent à cette opposition, cela soulève une question déontologique. Les élus doivent-ils être en dehors de la loi ? »

Si je comprends bien, cela signifie que je serais considéré comme hors la loi simplement parce que je m'oppose à la création de cette aire de grand passage que l'État a rendue obligatoire. Je tiens à rappeler qu'avant d'être élu, je suis avant tout un citoyen, avec le droit de m'exprimer et de contester un projet que je juge non sécuritaire et non respectueux de l'environnement, ainsi que des engagements pris dans le cadre du PLUI HMB.

Je comprends que la loi impose la création de cette aire, et qu'il est essentiel de s'y conformer. Cependant, la loi ne stipule pas qu'elle doit être mise en œuvre n'importe où, au détriment de la sécurité, de l'environnement et des riverains. Le site proposé n'est pas du tout adapté et ne constitue pas un environnement accueillant pour les gens du voyage.

Il est important de noter qu'il y a 34 communes dans le Grand Annecy. Nous devrions donc être en mesure de trouver un terrain public qui soit mieux situé, moins isolé et plus proche des commerces pour accueillir les gens du voyage de manière convenable.

**Décision de déclassement pour créer une aire d'accueil de grand passage** : La décision de déclassement du Bois de Frontenex apparaît comme précipitée. Elle a été prise sans attendre les résultats de l'étude environnementale et de faisabilité, remettant ainsi en question la viabilité du projet et la transparence de la démarche. À ce jour, cette étude, réclamée par l'association Bien Vivre à Villaz à plusieurs reprises au Grand-Annecy et à la DDT, n'a toujours pas été mise à disposition des citoyens, ce qui soulève des préoccupations légitimes.

**Incohérence avec les objectifs du PLUI H-M-B** : Lors de plusieurs réunions publiques, il a été souligné que l'un des objectifs principaux du nouveau PLUI H-M-B est la préservation de la biodiversité et des espaces naturels. Pour autant, ce projet, qui propose de déboiser et de déclasser cette forêt, semble contredire ces engagements. L'initiative de détruire 4 hectares de forêt, qui participe à la qualité de l'air, soulève des interrogations quant à la

cohérence de la politique environnementale du Grand-Annecey, d'autant plus qu'une Zone à Faibles Émissions a été instaurée.

**Risques géologiques, environnementaux et de sécurité**: Le site projeté se situe à proximité de la rivière le Fier, dans une zone sujette aux inondations, aux glissements de terrain et aux affaissements, comme l'indique le classement en zone PPR sur la rive d'Argonay. Des affaissements ont déjà été constatés dans le passé. Le déboisement et le dessouchage pourraient aggraver ces risques. Avec l'intensification des événements climatiques, je considère que cet emplacement est inadapté et potentiellement dangereux. Je rappelle également la catastrophe survenue au Grand-Bornand en 1987, où des inondations ont causé de nombreuses pertes humaines.

**Risque de pollution des sols, des nappes phréatiques et des eaux** : L'accueil de 150 caravanes, qui pourrait potentiellement héberger environ 600 personnes (en considérant une capacité moyenne de 4 personnes par caravane), pose d'importants défis en matière de gestion des eaux usées et des déchets sanitaires. Sans une infrastructure adéquate pour traiter ces déchets, le risque de contamination des sols et des nappes phréatiques augmente considérablement. Les polluants issus des eaux usées peuvent nuire aux écosystèmes locaux, compromettre la biodiversité et affecter la qualité de l'eau. De plus, une gestion inappropriée des déchets sanitaires peut entraîner des nuisances.

**Menace sur la biodiversité, corridor écologique** : L'abattage de 4 hectares de forêt protégée, située au sein d'un corridor écologique comme l'indique la carte du SCOT, aurait des conséquences désastreuses sur la biodiversité et le climat. Les forêts sont déjà affaiblies par le changement climatique. On évoque souvent la replantation d'arbres, mais il est crucial de souligner que la biodiversité, elle, ne peut pas se replanter. La destruction d'habitats naturels entraîne la perte d'espèces uniques et irremplaçables, ce qui a des conséquences durables sur l'équilibre de l'écosystème.

**Risque de tensions avec les habitants locaux** : Les Gens du voyage sédentaires, établis depuis de nombreuses années à proximité et propriétaires de leurs terres, que j'ai rencontrés, s'opposent fermement à ce projet. Ils ont affiché une banderole sur leur terrain, proclamant "Non au déboisement du Bois de Frontenex" et signé la pétition.

Le déboisement de la forêt voisine engendrera nécessairement des nuisances considérables pour eux, notamment une augmentation du bruit provenant de la voie rapide des Aravis, route adjacente qui leur offre actuellement une certaine protection. Par ailleurs, cette forêt les préserve de la chaleur durant les étés caniculaires."

**Propriétés privées** : Cette zone inclut des propriétés privées, ce qui soulève une question légitime sur les motivations de l'État à envisager l'expropriation de ces propriétaires pour aménager une zone d'accueil destinée au public. Il serait effectivement plus pertinent et cohérent de privilégier l'utilisation de terrains publics à cet effet. Par ailleurs, il est alarmant de constater qu'à ce jour, aucun des 25 propriétaires concernés n'a été informé de ce projet.

En conclusion, il est impératif de considérer les enjeux liés à la sécurité, aux inondations, à la pollution et à la préservation de la biodiversité. Je vous demande donc de prendre en compte ces préoccupations dans votre évaluation.

## **2/ Le projet du futur collisionneur du CERN :**

Je souhaite exprimer mon opposition au projet du futur collisionneur du CERN, le FCC.

Après avoir assisté à plusieurs réunions publiques organisées par l'association Les Co Cernés et organisé une rencontre dans notre commune, nous avons pris conscience des impacts écologiques, économiques et sociaux alarmants de ce projet.

Le FCC, avec son tunnel de 91 km de circonférence et ses infrastructures massives, menace notre environnement et notre qualité de vie. Il entraînerait la destruction de 160 ha de terres agricoles, des nuisances sur une décennie, et des émissions massives de gaz à effet de serre. De plus, la gestion des déchets radioactifs et les risques avérés pour les nappes phréatiques soulèvent de sérieuses inquiétudes, pollution, perturbation de la circulation de l'eau dans le sous-sol.

J'appelle les élus et les instances politiques à protéger notre cadre de vie et notre biodiversité. Ce projet est démesuré et incompatible avec les objectifs de préservation de notre planète. Il est temps de renoncer à la quête du "toujours plus" et de prioriser la durabilité.

J'espère sincèrement que vous porterez une attention particulière à la gravité de ces deux situations.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Alain FALABRINO